



SSIAP 2

Préparation et examen pour le chef d'équipe Sécurité Incendie S.S.I.A.P. 2 Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Objectifs

Être apte à assurer la fonction de chef d'équipe de Sécurité Incendie.

A l'issue de la formation, les participants pourront prétendre à diriger une équipe et leur permettra :

- de faire en sorte de maintenir l'hygiène et la sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- de former le personnel de sécurité (ELS) et les équipiers de première intervention (EPI) en matière de sécurité incendie
- de mettre en place la prévision technique en fonction des règlements de sécurité
- d'entretenir les différents moyens mis en place pour assurer la sécurité du lieu d'intervention
- d'assister les personnes en danger sur le lieu d'intervention
- de diriger le poste de sécurité lorsqu'un sinistre a lieu

Public concerné

Personnel qui souhaite intégrer une équipe de sécurité incendie en Établissement Recevant du Public et en Immeuble de Grande Hauteur, pour la fonction de chef d'équipe Sécurité Incendie.

Prérequis

- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 02/05/2005 modifié. (Certificat médical de moins de trois mois)
- Soit AFPS ou PSC 1 acquis depuis moins de 2 ans, soit CFAPSE, PSE ou SST en cours de validité.

(Condition d'exercice de la fonction : habilitation électrique H0-B0 minimum)

- SSIAP1 en ayant exercé en tant qu'agent de sécurité incendie pendant au moins un an dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.

Effectif

10 participants

Durée

70 heures / 10 jours

Encadrement

- Un formateur en sécurité incendie
- Un jury d'examen (avec le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant)

Contenu de formation

1. Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe.
Encadrer, former et diriger l'équipe de sécurité incendie.
2. Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels il est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux.
3. Diriger le poste de sécurité lors des sinistres.
4. Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie.
5. Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'action des Sapeurs-Pompiers.
6. Gérer les opérations d'entretien des moyens courants à la sécurité incendie.

Moyens pédagogiques

- SSI
- Vidéoprojection
- Aire de feu
- Exercices pratiques

Validation

- Épreuve théorique : qcm de 20 questions
- Épreuve pratique : Animation d'une séquence pédagogique et exercices de gestion du PC sécurité en situation de crise.

Conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.